

Obtenir un certificat d'origine CAE

Version 1 · Validée le 11 octobre 2026 · Prochaine révision le 11 octobre 2027

Le certificat d'origine de la Communauté est-africaine (CAE) atteste qu'une marchandise remplit les règles d'origine du marché commun et permet de bénéficier du régime préférentiel (exonération de droits) lors des échanges entre États membres. Il est délivré par l'autorité désignée dans chaque État membre, le plus souvent la chambre de commerce nationale ou l'autorité fiscale.

Étapes	Délai total	Coûts fixes publiés	Institution responsable
3	Non communiqué	Non communiqué	KenTrade

3 coût(s) proportionnel(s), variable(s) ou non publié(s)

Prérequis

- Être enregistré comme opérateur commercial dans l'État membre d'exportation
- Pouvoir démontrer l'origine CAE de la marchandise selon le Protocole du marché commun

Étapes

1. Constituer le dossier justifiant l'origine

Réunir facture commerciale, liste de colisage et, selon le produit, les justificatifs de transformation ou de valeur ajoutée locale exigés par les règles d'origine de la CAE.

Canal Au guichet **Coût** Aucun frais à ce stade

2. Déposer la demande auprès de l'autorité désignée

Au Kenya la demande se fait en ligne via le KRA/KenTrade ; dans d'autres États membres, elle se dépose auprès de la chambre de commerce nationale. Le point d'entrée exact varie selon l'État membre et doit être vérifié localement.

Institution KenTrade **Canal** En ligne **Coût** Variable selon l'État membre, non confirmé ici

3. Vérification et délivrance du certificat

L'autorité vérifie les pièces et délivre le certificat d'origine CAE, qui doit accompagner la marchandise jusqu'au poste frontière d'entrée dans l'État membre importateur.

Institution KenTrade **Canal** Au guichet **Coût** Non communiqué



Base légale

- Protocole sur l'établissement du Marché commun de la CAE (Protocole sur le marché commun de la CAE)
- Règles d'origine de la Communauté est-africaine (Règles d'origine de la CAE)

Sources

1. EAC trade regime, official pages, EAC Secretariat , consulté le 11 octobre 2026
<https://www.eac.int/trade>
2. KenTrade, Kenya's trade facilitation portal, KenTrade , consulté le 11 octobre 2026
<https://www.kentrade.go.ke>

Document d'information établi à partir des sources citées. Seuls les textes officiels et les décisions des administrations compétentes font foi. Vérifiez la version en vigueur avec le code QR.

